



Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



Compte-rendu de la séance du

1^{er} juin 2012

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) s'est réunie à la DDT de la Savoie le 1er juin 2012, sous la présidence de Jean-Pierre LESTOILLE, directeur de la direction départementale des territoires, représentant Monsieur le Préfet de la Savoie.

Assistaient à cette réunion en tant que membres de la CDCEA :

- ✓ M. Lionel MITHIEUX, vice-président du conseil général de la Savoie,
- ✓ M. Xavier TORNIER, vice-président SCoT Arlysère
- ✓ Mme Aurélie ROY, chef du SPAT DDT de la Savoie
- ✓ M. Cédric LABORET, vice-président de la Chambre d'Agriculture des Savoie
- ✓ M. Jean-Marc GUIGUE, président de la FDSEA des Savoie
- ✓ M. Michel CHAMBE, confédération paysanne de la Savoie
- ✓ M. Bernard FERNEX DE MONGEX, propriétaire agricole siégeant à la CDOA
- ✓ M. Robert MONDOT, représentant de l'association UFC Que choisir
- ✓ M. André COLLAS, vice-président de la FRAPNA

Membres ayant donné mandat :

- ✓ M. Emmanuel GUICHERD, représentant le syndicat des jeunes agriculteurs de la Savoie a donné mandat à M. Jean-Marc GUIGUE, président de la FDSEA des Savoie

Membres de la CDCEA excusés :

- ✓ M. Gilles FLANDIN, maire de Les Chapelles
- ✓ M. Jean-François DUC, maire de La Trinité
- ✓ M. Philippe ROUHETTE, représentant de la chambre interdépartementale des notaires

Personnes présentes non membres de la commission :

- ✓ M. Serge LACOUR, services de la chambre d'agriculture de la Savoie
- ✓ Mme Marie FAUCHEUX-BOUFFARD, services de la FDSEA de la Savoie
- ✓ M. DUPRAZ Jérôme, Conseil Général
- ✓ Mme Lisiane FERMOUD-VARNE, DDT chef du SPADR
- ✓ Mme Bénédicte BERNARDIN, DDT, adjointe au chef du SPADR
- ✓ Mme Violette RAGUE, DDT/SPAT/AU
- ✓ Mme Marie-Laure REYNAUD, DDT/SPAT/AU
- ✓ M. Robert VIDAL, DDT/SPAT/AU
- ✓ M. Martine GIRARD, DDT chef de l'unité SPAT/APU

Ordre du jour

N°	Dossiers soumis à examen	Rapporteur	Personnes invitées	Heure prévisionnelle
1	PLU de Montailleur	DDT	M. le maire	09 h 00
2	PLU de Meyrieux-Trouet	DDT	M. le maire	09 h 45
3	PLU de Barberaz	DDT	M. le maire	10 h 30
4	PLU de Montmélian	DDT	Mme le maire	11 h 15
5	Divers			

Monsieur Jean-Pierre LESTOILLE ouvre la séance à 09 heures en déclinant l'ordre de jour.

Le précédent compte-rendu de la commission du 6 avril 2012 est validé par l'ensemble des participants.

Il est précisé que les personnes qualifiées telles que les représentants de :

- la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ;
- l'établissement public foncier (EPFL) de la Savoie ;
- l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) ;
- le conseil régional ;

seront systématiquement informées de l'ordre du jour des commissions et seront invitées aux réunions de la CDCEA. Cependant, au regard du décret n°2011-189 du 16 février 2011 relatif à la CDCEA, ces personnes sont représentées à titre d'expert et non donc pas voix délibérative.

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE MONTAILLEUR
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 1 : PLU de MONTAILLEUR

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. Jean-Claude SIBUET-BECQUET, maire
M. Yves BERNARD, adjoint

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 1^{er} juin 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Montailleur, arrêté par délibération du 09 mars 2012 et reçu en préfecture le 29 mars 2012.

Globalement le PLU assure la pérennité de l'activité agricole. Cependant, le projet de PLU est fondé sur une ambition démographique surdimensionnée eu égard aux données démographiques constatées sur le territoire communal sur la dernière période intercensitaire et aux objectifs retenus à l'échelle du SCoT Arlysère.

Le projet communal définit, dans le PADD, 4,9 hectares de zones à urbaniser se traduisant par la création de plusieurs zones 1AUa, dispersées au chef-lieu et dans les hameaux et 1,4 hectare de zones urbaines, constructibles au coup par coup.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de PLU arrêté, assorti toutefois de la réserve suivante :

- les objectifs de croissance de la commune devraient être calés sur les objectifs démographiques affichés par le SCoT Arlysère et se traduire par une réduction des zones 1AUa, notamment pour les secteurs à fort enjeu agricole tels que les prés de fauche.

Chambéry, le **12 JUIN 2012**
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE MEYRIEUX-TROUET
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 2 : PLU de MEYRIEUX-TROUET

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. Jean-Jacques DANTIN, maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 1^{er} juin 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Meyrieux-Trouet, arrêté par délibération du conseil municipal le 20 mars 2012 et déposé en Préfecture le 04 avril 2012.

La commission constate que la pérennité de l'activité agricole ainsi que le fonctionnement des exploitations actuelles sont globalement maintenus compte-tenu de la préservation des zones à enjeux agricoles. Il est noté qu'environ 20 hectares dédiés à l'urbanisation dans le POS sont reclassés en zonage agricole au futur PLU.

Appelée à se prononcer, la commission émet à l'unanimité un avis favorable au projet de PLU arrêté en incitant toutefois la commune à réfléchir à la mise en place d'une orientation d'aménagement et de programmation au hameau du Rizolet, sur la zone UD Nord, contigüe à la zone UA du centre du hameau.

Chambéry, le **12 JUIN 2012**
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE BARBERAZ
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 3 : PLU de BARBERAZ

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. David DUBONNET, maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 1^{er} juin 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Barberaz, arrêté par délibération du conseil municipal le 27 février 2012 et déposé en Préfecture le 05 mars 2012.

L'enjeu majeur de la commune de Barberaz est de répondre aux prescriptions du Programme Local de l'Habitat en prenant en compte les contraintes liées au territoire communal.

La présentation du projet permet de préciser que globalement le PLU, en contenant l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine, assure la pérennité de l'activité agricole. Les terres agricoles situées majoritairement sur le coteau sont zonées Aa, identifiant des secteurs où la constructibilité est limitée afin de préserver le potentiel agronomique et le paysage du coteau.

Quelques remarques de la commission émergent, elles concernent :

- la pérennisation du potentiel agricole par la création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur le secteur en coteau, zoné Aa au projet de PLU. Il est rappelé dans ce cadre, la réflexion entreprise avec les communes limitrophes pour aboutir à la mise en place d'une ZAP. Cette démarche permettrait entre autre de garantir la durabilité de ce poumon vert pour l'agglomération chambérienne.
- l'ouverture à l'urbanisation des zones AU qu'il serait souhaitable de programmer dans le temps.

Appelée à se prononcer, la commission émet à l'unanimité un avis favorable au projet de PLU arrêté en incitant toutefois la commune à préciser dans le rapport de présentation sa volonté d'engager une réflexion conjointe avec les communes limitrophes dans l'objectif de créer une ZAP.

Chambéry, le **04 JUIN 2012**
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE MONTMELIAN
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 4 : PLU de MONTMELIAN

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. Yves PAVILLET, adjoint au maire
M. Jean RAUBER, secrétaire général

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 1^{er} juin 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Montmélian, arrêté par délibération du conseil municipal le 22 février 2012 et déposé en Préfecture le 12 mars 2012.

Le débat qui a suivi la présentation du projet a essentiellement porté sur le secteur de « La Maladière ».

En effet, une réflexion sur ce secteur a été engagée par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) afin de redélimiter le périmètre de l'appellation viticole « Chignin-Bergeron », dans l'objectif de préserver cette appellation étant donné son enjeu économique local. Son classement en zone AU2 (urbanisation à long terme nécessitant une modification du PLU) se traduit par une perte de potentiel viticole reconnu.

Appelée à se prononcer à l'issue du débat, la commission émet, à l'unanimité, globalement un avis favorable au projet de PLU arrêté.

Cependant, un point reçoit un avis défavorable à l'unanimité : le secteur de « La Maladière » doit être reclassé à vocation agricole en affichant un zonage Av, tant pour la partie zonée AU2 au futur PLU, sauf aux abords du bâtiment existant, que pour la partie zonée N, délimitant actuellement des pelouses sèches.

Chambéry, le **12 JUIN 2012**
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE



La séance se clôt vers 12 heures 15.

La prochaine réunion se tiendra le vendredi 6 juillet 2012, à partir de 9 heures à la DDT.

L'ordre du jour comprendra un point sur le fonctionnement de la commission après un an de pratique. Un bilan sera présenté aux membres de la CDCEA. Une réflexion sera engagée sur de potentielles pistes d'amélioration du fonctionnement de la commission, ainsi qu'un recadrage des missions.

Pour le préfet, **12 JUIN 2012**
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE